

ANNEXE 1 : Liste des parcelles et parties de parcelles cadastrales comprises dans le site Natura 2000 BE31009 – Carrières souterraines d'Orp-Jauche

Les parcelles cadastrées ou ayant été cadastrées comme suit sont comprises dans le site Natura 2000 BE31009 – “ Carrières souterraines d'Orp-Jauche ” :

COMMUNE : ORP-JAUCHE Div 1 Section D : parcelles 257P (partim 53%), Div 2 Section C : parcelles 275A (partim 17%), 276C, 276D (partim 80%), 277D (partim 83%), 277E (partim 92%), 278E (partim 13%), 279C (partim 87%), 280B (partim 92%), 281 (partim 15%), 282A (partim 15%), 282B (partim 16%), 283A, 284C, 285A, 286B (partim 78%), 288C, 290B (partim 29%), 296 (partim 52%), 297 (partim 7%), 370A (partim 43%), 371A, 373A, 378B, 379D, 380T, 380V (partim 87%), 380W (partim 69%), 380Y (partim 77%), 380Z, Div 3 Section A : parcelles 66G2 (partim 48%), 67S (partim 88%), 73A (partim 54%), 73B (partim 38%), 75A (partim 37%)

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 1^{er} décembre 2016 de désignation du site Natura 2000 BE31009 – “ Carrières souterraines d'Orp-Jauche ”.

Namur, le 1^{er} décembre 2016.

Le Ministre-Président,

P. MAGNETTE

Le Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Aéroports,
délégué à la Représentation à la Grande Région,

R. COLLIN